



Au sommaire de ce numéro

Un « NON » pour l'Europe, par David Geelen	2-3
Les actions d'Attac 92 en 2005, par Jacques Pinoteau	4
Un forum public consacré à l'Europe sur le site d'Attac 92	5
Les Etats bien peu « généraux » de Sarkozy, par Claire Papy	5
L'agenda d'Attac 92 (avril, mai, juin)	6

Nos priorités pour 2005

Editorial

Ce numéro d'ANGLE D'ATTAC est le premier à paraître depuis notre dernière AG, et il fait suite au renouvellement des structures d'ATTAC 92. Même si le culte de la personnalité n'est pas de mise dans notre association, il nous semble légitime de remercier Bernard Blavette et Guy Gourevitch, au nom de tous les adhérents, pour le dévouement et l'efficacité qu'ils ont apportés à notre cause au cours des trois dernières années. La nouvelle équipe ne fonctionnera probablement pas sur le même rythme, mais l'ensemble du Conseil d'administration et le nouveau bureau sont déterminés à conjuguer leurs efforts pour que la continuité soit assurée.

Les priorités d'ATTAC 92 en 2005 tournent en grande partie autour du référendum sur le Traité constitutionnel européen. Dans sa très grande majorité, le CA a décidé de conformer ses actions au vaste mouvement de mobilisation décidé par ATTAC National. Un calendrier des manifestations envisagées, aussi bien dans notre département, qu'à l'intérieur de l'Île-de-France et de la France toute entière figure dans ce numéro. Il permet à chacun et chacune de participer à la mesure de ses convictions à ce mouvement commun.

Cet axe important d'action ne doit cependant pas nous faire oublier l'impérieuse nécessité de diffuser plus largement nos idées. Le nombre d'adhérents du département est cette année en régression sensible. Régression qui affecte l'ensemble du mouvement, mais qui est cependant plus marquée dans notre département. Cette stagnation déjà été observée l'année dernière avait justifié la recherche d'une « nouvelle dynamique », susceptible de se substituer à la seule promotion de la Taxe Tobin. ATTAC serait d'ailleurs en droit de revendiquer une victoire de cette idée désormais défendue au plus haut niveau des instances nationales. A condition, bien sûr, qu'elle ne reste pas une vague promesse peu suivie par l'ensemble des gouvernements européens.

C'est au prix de cet effort d'imagination que nous aurons des chances de convaincre l'opinion publique de la validité de nos thèses. Conviction sans laquelle toute renégociation du Traité constitutionnel serait sans grand effet. Il nous reste donc un vaste travail à accomplir, tout en sachant que cette réflexion ne doit pas écarter de nous une population que nous parvenons difficilement à toucher. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de donner à nos actions une résonance plus festive. Nous nous efforcerons donc d'accompagner nos réunions, discussions et débats de manifestations conviviales, artistiques, musicales que nous voudrions attractives et visibles pour tous.

Cela ne sera possible que grâce à une mobilisation de toutes les bonnes volontés.



Un « NON » pour l'Europe

Alors que les Français sont appelés à se prononcer par référendum, dans quelques semaines, sur le projet de Traité constitutionnel européen, il nous a paru utile de faire le point, dans ce numéro d'Angle d'Attac, sur le contexte et les enjeux de ce scrutin.

Un objectif sans ambiguïté

*« L'Union offre à ses citoyens [...] un marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée. » (art. I-3)
Voilà au moins un passage qui a le mérite d'être clair!*

Pas de révision possible

Cette Constitution, qui fige des choix politiques ultra-libéraux, ne sera révisable qu'à l'unanimité des pays membres de l'Union. Autant dire qu'elle rend impossible toute évolution vers une véritable Europe sociale et solidaire.

Une démocratie de pure forme

Les prétendues avancées démocratiques de ce texte sont toutes très fortement limitées par les pouvoirs de la Commission et de la Banque centrale... et par le sacro-saint principe de la libre concurrence.

L'année 2004, déjà, avait été riche d'événements dans l'actualité européenne: accueil de dix nouveaux pays au sein de l'Union; élection, le 13 juin 2004, des députés au Parlement européen pour cinq ans; renouvellement de la Commission avec désormais 25 commissaires (un par pays participant); et surtout, après deux ans de travaux de la Convention européenne présidée par Valéry Giscard d'Estaing, adoption du projet de « traité établissant une Constitution pour l'Europe », que les 25 chefs de gouvernement ont signé en octobre à Bruxelles, et que chaque pays doit désormais ratifier suivant la procédure de son choix (vote parlementaire ou référendum).

Les peuples laissés dans l'ignorance

Ces différents événements ont été largement repris par les médias. Jamais nous n'avions autant parlé d'Europe. Le journal *Le Monde* dispose aujourd'hui d'une rubrique Europe quotidienne, les émissions autour de l'Europe se multiplient à la radio et à la télévision, et la question du référendum est posée dans tous les médias. La construction européenne semble trouver enfin la place qui lui revient dans le paysage politique et médiatique. Il était temps! Voilà plus de 50 ans que la construction européenne a débuté, et la très grande majorité des Européens ne connaît quasiment rien des institutions européennes. Car cette Europe s'est construite sans les peuples, laissés dans l'ignorance de ce qui se faisait à Bruxelles ou Strasbourg. Cer-

tes, nous avons été consultés sur le traité de Maastricht, me direz-vous. Mais comment les Français auraient-ils pu se prononcer en connaissance de cause alors que rien n'a été fait pour éclairer leur choix et ses conséquences? Et aujourd'hui, alors que près des deux tiers des lois adoptées par le parlement français sont de simples transpositions de lois européennes, on commence tout juste à débattre de l'Europe... Il y a urgence à nous approprier enfin ce débat!

La France fait partie des dix pays européens qui ont choisi une ratification du projet constitutionnel par un référendum. Nous devons donc répondre par oui ou par non, le 29 mai prochain, à la question « Approuvez-vous le projet de loi qui autorise la ratification du traité établissant une Constitution pour l'Europe? ». Une question bien simple d'apparence pour un choix complexe qui nous concerne tous au premier chef, et qui déterminera non seulement le fonctionnement des institutions européennes, mais aussi ce que sera l'Europe pour les dizaines d'années à venir.

Un texte à lire absolument

Pour beaucoup de Français, ce choix sera d'autant plus difficile que le texte sur lequel ils devront se prononcer ne se prête guère à une lecture aisée et à une juste appréciation des enjeux: plus de 300 pages d'une lecture pour le moins aride... Il comporte quatre parties:

- la première fixe les valeurs et les objectifs de l'union, définit ses instances et son cadre institutionnel;

- la deuxième constitue la charte des droits fondamentaux qui, si le texte est adopté, pourrait devenir le fondement juridique de référence du droit européen;

- la troisième – la plus longue – est consacrée aux politiques et au fonctionnement de l'Union et réalise une synthèse des traités antérieurs (Rome, Acte unique, Maastricht, Amsterdam, Nice);

- la quatrième partie, enfin, décrit les modalités de ratification et de modification du texte.

Une « constitution » qui n'en est pas une...

Tout cela donne un texte hybride, particulièrement dense et lourd, qui nous est présenté comme une Constitution, mais qui en fait constitue un surprenant mélange de genres.

La troisième partie est la meilleure illustration de cette « cuisine » qui n'a pas grand-chose de constitutionnel: elle reprend (avec quelques modifications) des politiques déjà mises en œuvre par l'Union européenne. Des règles de la concurrence aux contrôles aux frontières, en passant par la politique sociale ou la santé, elle définit dans le détail ce qui peut ou ne peut pas être fait dans le cadre des institutions européennes. C'est un peu comme si les lois votées par le parlement français depuis 1958 étaient insérées dans la Constitution française et prenaient ainsi une valeur constitutionnelle.

Et pourtant il faut lire le texte, et plus particulièrement cette partie III, pour prendre la réelle mesure de ce que l'on nous propose.



Les mots de la Constitution

Dans le projet de Constitution pour l'Europe, on trouve 88 fois le mot « marché », 33 fois le mot « concurrence » et 186 fois le mot « banque », alors que l'expression « progrès social », par exemple, n'y figure que 3 fois. Le mot « peuple », quant à lui, n'apparaît pas du tout !

Des droits au rabais

Le droit au travail devient le « droit de travailler », le droit au logement est remplacé par une « aide au logement ». Aucun droit social nouveau n'est créé.

Les services publics démantelés

Ils ne sont mentionnés que 2 fois dans le projet, qui leur préfère des « services d'intérêt économique général » (SIEG) soumis aux lois de la concurrence. Tant pis pour les citoyens les moins rentables !

Le projet apporte bien quelques nouveautés institutionnelles intéressantes. Qui, parmi les Européens convaincus, ne serait pas séduit par l'idée d'un ministre des Affaires étrangères de l'Europe lui permettant enfin de parler d'une seule voix ? Qui ne souscrirait pas à la création d'un poste de président du Conseil européen, élu pour deux ans et demi qui pourra, mieux qu'avec une présidence tournante de six mois, coordonner et organiser les travaux des chefs de gouvernements européens ? Une vraie dynamique européenne pourrait enfin naître ! Qui encore ne souhaiterait pas voir étendre les pouvoirs du parlement européen et généraliser le vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil des ministres ? Qui, enfin, n'en a pas assez de toutes ces procédures européennes d'une complexité inouïe, que ce traité simplifie largement ? Certes oui, le projet qui nous est soumis comporte quelques avancées réelles.

La libre concurrence au premier plan

Mais que dire par ailleurs d'un texte concocté hors d'un réel processus constituant où les peuples d'Europe auraient réellement eu leur mot à dire ? Que dire des objectifs de l'Europe tels qu'ils y sont présentés, où la « libre concurrence non faussée » et la « stabilité des prix » sont élevées au rang d'objectifs de premier plan, au même niveau que la solidarité ? Que dire d'un texte qui n'inclut qu'une charte des droits fondamentaux réduite à la portion congrue et au statut juridique ambigu, bien insuffisante pour devenir une véritable référence en matière sociale ? Que dire d'un texte qui stipule que toute modification devra être approuvée par les 25 gouvernements et ratifiée ensuite par les 25 pays, en d'autres termes quasiment intangible ? Que dire d'un texte qui donne une dimension constitutionnelle à des politiques d'inspiration libérale qui

ne pourront plus être modifiées qu'à l'unanimité des gouvernements ? Que dire d'un texte qui maintient la prédominance de la Commission européenne au sein des institutions, et ce malgré l'augmentation des pouvoirs du parlement européen, alors qu'elle n'est responsable devant personne et profite de l'incapacité des gouvernements à se mettre d'accord pour imposer ses vues ?

Les partisans du « oui » nous disent que la plupart de ces dispositions existaient déjà dans les traités antérieurs et que celui-ci n'ajoute rien de pire. Et alors ? Est-ce parce que la construction européenne dérive depuis 20 ans vers un libéralisme économique à tout crin qu'il faut continuer à accepter cette orientation ? Vaut-il mieux accepter un mauvais compromis ou bien le rejeter, au risque de provoquer une crise ? Et d'ailleurs, quelle crise ? Le traité de Nice, adopté en 2001, s'applique déjà depuis mai 2004 et malgré tous ses défauts (et il en a beaucoup), il permettra d'attendre encore deux, trois ou quatre ans de plus afin de préparer un autre texte, selon une démarche basée cette fois sur un réel processus constituant incluant les peuples d'Europe. Ne vaut-il pas mieux une remise en question aujourd'hui que l'acceptation d'une Europe sclérosée, tournée essentiellement vers des objectifs ultralibéraux et sans capacité d'évoluer ?

Un seul credo : le marché !

Car il est illusoire de penser que le « oui » permettrait ensuite de mettre en œuvre une Europe plus sociale et plus démocratique. Lisez ce « traité constitutionnel », et vous n'aurez plus de doute : il ne connaît qu'un seul credo, « le marché, le marché, le marché ! ».

Un « NON » de la France, un des pays fondateurs de l'Europe, sera comme un électrochoc qui forcera les Européens à se poser des questions et qui

seul permettra d'instaurer un nouveau rapport de force en faveur d'une Europe plus sociale. D'autres pays aussi peuvent dire « NON » : la Pologne, le Royaume-Uni et le Danemark n'en sont pas loin.

Le NON a toutes ses chances, ne laissons pas passer l'occasion

Cela fait 50 ans que l'Europe avance à petit pas, sans que nous puissions rien en dire. Cela fait 50 ans que l'Europe nous passe à côté, sans nous toucher. Cela fait 50 ans qu'on nous la cache. Alors, puisque pour la première fois depuis 50 ans nous avons la possibilité de donner notre point de vue sur la construction européenne, ne laissons pas passer cette occasion. C'est maintenant à chacun de faire son choix. Lisez donc le texte, prenez le temps de la réflexion et surtout ALLEZ VOTER. Et demain, fin mai 2005, vous, moi, nous aurons la chance de nous prononcer. Il faut la saisir. Le rendez-vous est pris et le « NON » a encore toutes ses chances de l'emporter. C'est ce que j'espère de tout cœur...

David Geelen

Pour en savoir plus...

• **Un outil indispensable** : le petit livre d'Attac « *Cette Constitution qui piège l'Europe* », à paraître début avril aux éditions Mille et une nuits.

• **Quelques titres parmi une abondante bibliographie** :

- *Europe, la trahison des élites*, de Raoul Marc Jennar (Ed. Fayard) ;
- *Manifeste pour une autre Europe*, de Yves Salesse (Ed. Le Félin) ;
- *Manuel critique du parfait Européen (Les bonnes raisons de dire « non » à la Constitution)*, de Jacques Généreux (Ed. du Seuil).

• Enfin, de nombreux documents et analyses disponibles sur le site Internet d'Attac France (www.france.attac.org/r613) et sur celui d'Attac 92 (www.local.attac.org/attac92, rubrique « L'Europe en débat »).



Les actions d'Attac 92 en 2005

Faire participer le plus grand nombre d'adhérents aux actions proposées par le Conseil d'administration est une de nos préoccupations majeures et permanentes. Nous pensons en effet que la participation d'un maximum de personnes à nos initiatives est le meilleur gage de notre efficacité, tout en permettant de répartir au mieux la charge de travail et de minimiser ainsi l'effort demandé à chacun. Après un premier appel lancé lors de la dernière assemblée générale d'Attac 92, le 27 novembre 2004, le CA a donc mis en place une structure permettant aux adhérents de participer à ses actions en fonction de leurs possibilités et leurs souhaits. Un responsable coordinateur assure le suivi de chacune d'elles. Chaque adhérent a ainsi la possibilité de le contacter pour apporter son aide.

Le président d'Attac 92, Michel Berger (Michel-Berger@wanadoo.fr), aidé par le Bureau, coordonne toutes les activités, avec une implication particulière sur notre journal, les groupes thématiques énergie et logement, ainsi que sur la formation.

Bernard Blavette (bernard.blavette@wanadoo.fr) assure la **liaison avec Attac France**. Il aura besoin de volontaires pour assurer la présence d'Attac 92 aux réunions, événements et campagnes proposées par le National ou l'Ile-de-France, et pour récupérer les documents et le matériel disponibles au siège et dont les groupes de proximité ont besoin.

Jacques Pinoteau (pinoteau@libertysurf.fr) assure la **gestion interne** (organisation et animation du Bureau et des réunions du CA, fichier des adhérents, organisation de la prochaine AG) et le bon fonctionnement de notre association en liaison avec les animateurs des groupes de proximité.

Une équipe a été constituée pour coordonner les diverses réunions de nos groupes de proximité et pour mutualiser les différentes actions et expériences de ces groupes : **Marie-Catherine Desaulty** est chargée du **sud** du département (Antony, Bagneux, Châtillon, Malakoff et Montrouge) ; **Nicolas Lasman** s'occupe du **centre** du département (Boulogne, Clamart, Meudon, Vanves) ; **Gilbert Prouveur**, enfin, coordonne les groupes du **nord** (Clichy, Colombes, Nanterre et Rueil).

Patrick Bergaud (p.bergaud@wanadoo.fr) coordonne la **communication** de notre association : **communication interne**, avec **David Geelen** (attac.mscva@cegetel.net), pour la diffusion aux adhérents des informations, dossiers et documents nécessaires à nos activités ; **communication externe** avec le journal **Angle d'Attac** et le **site internet Attac 92**, dont Jean-Louis Montel a pris la charge. D'autre part, **Frédéric Gana** (fred.gana@loalabouche.org), anime avec Patrick Bergaud un groupe chargé de réfléchir à l'amélioration de la signalétique de nos documents, tracts et matériels servant à assurer notre présence dans les lieux publics et les réunions. Si vous avez des idées dans ce domaine, n'hésitez pas à les contacter.

Patrick Bergaud coordonne également les **actions de formation** au sein de notre association, avec notamment les **formations nationales** assurées par Attac France, pour ceux de nos adhérents qui souhaitent y participer et **des formations à la demande** assurées par Attac 92 pour les groupes de proximité. Les informations sur ces formations seront disponibles sur le site d'Attac 92 et/ou envoyées aux animateurs qui en feront la demande. Dans le cadre des **actions de formation propres à Attac 92**, les administrateurs aimeraient aussi développer notre capacité d'**auto-formation**, avec de petites conférences internes assurées par des adhérents intéressés par tel ou tel sujet particulier. Pour cela nous demandons aux adhérents ayant la compétence et l'envie de traiter ainsi un de ces sujets de se faire connaître auprès de Patrick Bergaud, qui tiendra à jour pour les groupes de proximité une liste des sujets et des intervenants potentiels.

À ces actions classiques, les administrateurs ont ajouté les **deux nouvelles orientations pour 2005**. D'une part, une réflexion visant à déboucher le plus rapidement possible sur des **actions de type nouveau** visant à modifier le rapport traditionnel entre l'association et ses adhérents, nos sympathisants et nos contacts (ciné-club, théâtre, repas de quartier...) et sur l'organisation de **fêtes Attac 92**. **Cécile Ganeval** (cecilgan@free.fr) coordonne l'équipe chargée de cette réflexion et nous engageons les adhérents à la contacter pour y participer et/ou lui faire part de leurs idées sur le sujet. D'autre part, une action au niveau du département, animée par **Claire Papy** (clairpapy@wanadoo.fr) nous permettant de mieux connaître ce qui se passe dans le 92 et de suivre les actions du Conseil général. Là encore, la remontée d'informations par les adhérents sera bienvenue et essentielle.

Enfin, **les adhérents peuvent participer aux groupes thématiques mis en place par Attac 92**. Deux groupes fonctionnent actuellement : le groupe **énergie**, animé par **Claude Vojtovic** (linette12@infonie.fr) ; le groupe **démocratie**, animé par **Bernard Blavette** (bernard.blavette@wanadoo.fr). Le CA souhaite aussi lancer un groupe thématique sur le **logement** : merci aux adhérents motivés par ce sujet de contacter **Brigitte Audoin** (brigitte.audoin@wanadoo.fr). Le CA aimerait aussi poursuivre le travail engagé sur les thèmes de la **nouvelle dynamique d'Attac** et de la **perspective d'un autre monde possible** : les adhérents intéressés peuvent contacter Bernard Blavette.

Jacques Pinoteau



Un forum public consacré à l'Europe sur le site d'Attac 92

Le référendum sur le « Traité établissant une Constitution pour l'Europe » aura lieu fin mai 2005. De nombreux Français, dont peut-être vous, sont encore indécis sur leur vote. Attac 92 a estimé qu'il était important de **fournir aux citoyens le maximum d'informations et d'ouvrir sur ce sujet un espace de discussion accessible à tous**. Nous avons donc rassemblé, dans la rubrique « L'Europe en débat » de notre site Internet (www.local.attac.org/attac92/), les indications et liens pour se procurer le texte du projet de Constitution, mais aussi des commentaires et argumentaires, des « outils » tels que tracts et affiches, et un **forum public où chacun, adhérent d'Attac ou non, peut « poster » des messages, lisibles par tous, ou répondre à des messages existants**.

Pourquoi participer au forum ?

Après consultation et vote de ses adhérents, Attac France a pris position pour le NON au référendum. Mais **Attac a toujours refusé la pensée unique**, et ce choix ne doit donc pas vous empêcher de donner votre point de vue, même – et surtout – si vous n'êtes pas d'accord ! Nous ne gagnerons rien à essayer de faire croire que nous sommes tous du même avis, que nos représentants ont raison et qu'ils savent toujours parler en notre nom.

Quelles règles respecter ?

Afin que le débat s'engage dans la plus grande transparence, nous demandons à tous les auteurs de contributions d'**indiquer leur nom et de donner leur adresse e-mail**. L'utilisation de pseudonyme doit être évitée, sauf exception justifiée.

Attac92 offre un lieu de libre expression. Les opinions présentées dans les textes publiés n'engagent que leurs auteurs, mais évidemment pas Attac92.

Chaque participant s'engage à respecter le code de bonne conduite suivant :

- **débattre sur le plan des idées, en respectant les personnes** ;
- n'aborder exclusivement que le thème de l'Europe ;
- limiter la longueur du texte (au maximum une page A4 dactylographiée).

Le forum est **modéré a priori** : les contributions ne sont affichées publiquement qu'après validation par les administrateurs. Les administrateurs pourront refuser un message si le texte proposé est contraire au code de bonne conduite ci-dessus.

Comment faire pratiquement ?

Sur la page d'accueil, cliquez sur le bandeau « L'Europe en débat » : l'accès au forum se fait en cliquant sur la ligne « Forum sur l'Europe ». Un lien pour accéder au forum existe aussi dans chacun des articles de la rubrique « L'Europe en débat ». Etant donné le grand nombre d'articles de la rubrique, les messages ne sont pas liés à un article en particulier, ce qui éparpillerait la discussion. Pour la clarté des échanges, les messages sont rassemblés dans un forum unique « L'Europe en débat ». Si, dans votre message, vous faites référence à un article de la rubrique ou à une page web en particulier, indiquez son titre exact ou, mieux, indiquez son adresse Internet (URL) dans la case prévue à cet effet.

Le gestionnaire du site validera votre texte et il paraîtra alors en ligne. Si vous ne voyez rien venir au bout d'un jour et demi, il y a peut-être un problème : envoyez-lui alors un mail à l'adresse : web.attac92@attac.org.

Lancez-vous ! Profitez de cet espace pour faire part de vos positions, de vos réactions ou de vos questions, dans le respect des règles ci-dessus, faites connaître ce forum autour de vous et à très bientôt.

Les Etats bien peu « généraux » de Sarkozy

Dès son élection à la présidence du Conseil général, le 1^{er} avril 2004, Nicolas Sarkozy a lancé des Etats généraux des Hauts-de-Seine. L'institut de sondages Ipsos a été chargé d'organiser la consultation des agents du Conseil général, des élus et des habitants, tandis que les entreprises et les associations étaient invitées à participer à des ateliers. Coût de l'opération : 200 000 euros. 618 000 questionnaires auraient été distribués aux habitants (la population des Hauts-de-Seine est de 1 429 000 habitants). En fait, la plus grande partie ne leur est jamais parvenue. Le rapport d'Ipsos annonce 38 261 réponses, « soit un taux de retour de 10 % compte-tenu du nombre de questionnaires effectivement distribués ». Attac a réalisé, par mail, un sondage auprès de ses adhérents : sur 42 réponses, trois seulement disaient avoir eu connaissance du questionnaire (7 %).

Ce long questionnaire de six pages posait 27 questions destinées à fixer les priorités de l'action départementale. Avec un choix très limité pour les réponses. La question 6, par exemple, était ainsi formulée : « *Le nombre de RMIstes est de 23 500 personnes. Concernant les personnes en situation d'exclusion, quelle devrait être selon vous la priorité du Conseil général des Hauts-de-Seine ? (Entourez une seule réponse)*

Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation

Favoriser l'accès au logement

Favoriser l'accès aux soins médicaux et à la couverture sociale. »

Des questions bien orientées pour un simulacre de consultation

Et les questions étaient bien orientées ! Ainsi, quand le rapport Ipsos dégage « *les principaux enseignements de la consultation des habitants* », il note « *le sentiment de vivre dans un environnement privilégié et un assez fort attachement à son département* »...Et aussi « *le souci de privilégier certaines valeurs (autonomie, responsabilisation, solutions collectives et innovantes, ouverture vers l'entreprise)* ». Bien libérales, ces valeurs !

Dans les priorités, prenons le cas du logement. Il « *n'est pas la priorité numéro 1, sauf pour les moins de 25 ans et les familles monoparentales. Ceux qui attendent du Conseil général une politique en faveur du logement, souhaitent qu'il construise plus de logements locatifs tandis que l'ensemble de la population préférerait que l'on privilégie l'accession à la propriété.* »

C'est sans doute pourquoi l'une des mesures phares annoncées par le Président Sarkozy a été la mise en vente, à leurs occupants actuels, de 4 000 logements sociaux sur la base de 80 % du prix moyen du marché ; les habitants pourront bénéficier de prêts à taux zéro plafonnés à 50 000 euros (annonce faite lors de la conférence de presse qui précédait l'ouverture des Etats généraux, les 20 et 21 janvier).

Il a aussi annoncé la création d'une aide de 1 200 euros pour tout allocataire du RMI retrouvant un emploi, une aide de 100 euros par mois pour les frais de garde d'enfants à domicile (*Le Monde* du 21/01/05).

L'opposition, qui avait dès le début dénoncé cette opération de communication, n'a pas apprécié la mise en scène de cette pseudo consultation. Elle a quitté la séance en refusant de prendre part aux séances de ces prétendus Etats généraux.

Claire Papy



Agenda

		Groupe de proximité	Attac 92	National/International	Partenaires
5 avril		Réunion du groupe de proximité Boulogne-Saint-Cloud	●		
du 5 au 12 avril		Festival de cinéma d'Attac « Images mouvementées » Cinéma des cinéastes - 7, avenue de Clichy, Paris XVII ^e Thème : « La fabrique de l'exclusion »		●	
14 avril	20 h	Conférence-débat organisée par les groupes de Fontenay-Châtillon et Montrouge sur le Traité constitutionnel européen, avec Alain Lecourieux Salle Gabriel Péri - 25, rue Gabriel-Péri à Châtillon	●		
14 avril	20 h 30	Réunion du groupe de proximité Vanves-Issy-les-Moulineaux	●		
15 avril		Représentation de « Elf, la pompe Afrique » au Théâtre des Arènes 200, avenue de la République à Nanterre			●
21 avril	20 h 30	Réunion mensuelle du groupe de proximité Nanterre-Suresnes-Puteaux Maison des associations - 11, rue Maurice-Thorez à Nanterre	●		
21 avril		Réunion publique organisée par le groupe de Montrouge Thème : « Le commerce équitable » - 47, rue Fénelon à Montrouge	●		
28 avril	20 h 15	Conférence-débat organisée par le groupe de Rueil-Malmaison sur le Traité constitutionnel européen avec Claude Debons du Collectif des 200 Salle de la mairie annexe, place du 8 mai 1945 à Rueil	●		
30 avril		Rassemblement européen international d'Attac « L'Europe que nous voulons, l'Europe que le monde attend » Paris - Porte de Versailles		●	
9 mai		Réunion du groupe de proximité Boulogne-Saint-Cloud	●		
19 mai	20 h 30	Réunion mensuelle du groupe de proximité Nanterre-Suresnes-Puteaux Maison des associations - 11, rue Maurice-Thorez à Nanterre	●		
19 mai		Réunion publique organisée par le groupe de Montrouge Thème : « Le budget participatif » - 47, rue Fénelon à Montrouge	●		
19 mai	20 h 30	Réunion du groupe de proximité Vanves-Issy-les-Moulineaux	●		
28 mai		Réunion publique organisée par le groupe de Nanterre-Suresnes-Puteaux Thème : « Les OGM » - Agora de Nanterre	●		
7 juin		Réunion du groupe de proximité Boulogne-Saint-Cloud	●		
11 juin		Fête de quartier du Petit Nanterre	●		●
15 juin		Réunion publique organisée par le groupe de Montrouge Thème : « L'eau » - 47, rue Fénelon à Montrouge	●		
16 juin		Réunion du groupe de proximité Vanves-Issy-les-Moulineaux	●		
18 juin		Fête de quartier du Parc à Nanterre	●		●
23 juin		Réunion mensuelle du groupe de proximité Nanterre-Suresnes-Puteaux (lieu à préciser)	●		

Venez nombreux à ces manifestations

UN AUTRE MONDE EST POSSIBLE, MAIS CE QUI EST SÛR, C'EST QU'IL NE SE FERA PAS TOUT SEUL !

Angle d'Attac 103, avenue Achille-Peretti - 92000 Neuilly

Directeur de la publication : Michel Berger (michel-berger@wanadoo.fr)

Correspondants : Nathalie Levray (nathalie.levray@wanadoo.fr) et Patrick Bergaud (p.bergaud@wanadoo.fr)

Mise en page : Patrick Bergaud